



1^{er} RALLYE DU CENTRE BRETAGNE
09/10 AOUT 2025
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
Ligue Régional du Sport Automobile Bretagne- Pays de Loire
ASACO OCEANE

DECISION N° 3 publiée au tableau d'affichage officiel à : 16h30

Document n° 2-3

De : les Commissaires Sportifs

Date : 10 AOUT 2025

A : Tous les Concurrents

Heure : 16h15

En application de l'Article 7.5.16 du règlement standard des rallyes Les Commissaires Sportifs, ayant reçu une demande de la Direction de Course, concernant le concurrent n° 40 gêné par sortie du concurrent n° 34 dans l'ES 3, décident de lui attribuer un temps qu'ils considèrent comme le plus équitable :

N°	TEMPS
40	05,37 ; 5

Il est rappelé aux Concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA, Titre VII A, à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Disciplinaire et Juridictionnel de la FIA, dans les délais applicables.

à Héloïse de Kermivren

JOUBERT Dominique
Président du Collège

MARTINEREAU Marine
Commissaire Sportif

BEDIN Jean-Paul
Commissaire Sportif